



## INFORMATIONS RGPD

Dans le cadre de son activité, l'École municipale de musique recueille des informations qui font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel. Ce traitement est destiné à permettre :

- L'inscription des élèves
- La location d'instruments de musique et d'accessoires aux élèves
- L'organisation des cours et examens
- L'organisation de concerts
- La gestion du personnel de l'école
- La facturation par le service Jeunesse

La base légale du traitement est fondée sur l'article 6.1.e du RGPD, l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la commune d'Ingré.

Les données collectées sont réservées à l'usage de l'École municipale de musique et des services municipaux de la Jeunesse et des Archives et à l'éditeur du logiciel métier utilisé. Les durées de conservation sont les suivantes :

- Les listes d'élèves, les résultats et copies d'examens et les listes de participants aux concerts sont conservées définitivement.
- Les photographies font l'objet d'un tri qualitatif à l'issue duquel la plupart d'entre elles sont conservées.
- Les fiches et formulaires d'inscription, les justificatifs de présence, les justificatifs comptables, les contrats de location d'instrument et les documents de travail relatifs aux concerts sont conservés 10 ans.
- Les pièces relatives à l'organisation des examens sont conservées 5 ans.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, et d'effacement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : [dpo@ville-flourylesaubrais.fr](mailto:dpo@ville-flourylesaubrais.fr) ou par courrier postal : 14 place de la Mairie, 45140 INGRÉ. Vous pouvez également faire une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.



## INFORMATIONS DROIT À L'IMAGE

Les photographies prises dans le cadre de l'activité de l'École municipale de musique sont systématiquement des photographies de groupe et non-nominatives. Elles peuvent être diffusées :

- Sur les réseaux sociaux et autres supports de communication de la commune notamment pour illustrer des événements à venir dans la programmation culturelle
- Après des élus communaux
- Après des enseignants de l'école
- Après des élèves de l'école et plus généralement des participants à des événements musicaux